

Rücktritt der FMH-Mitglieder der Assessment-Kommission

Die drei FMH-Mitglieder der TARMED-Assessment-Kommission UV/IV/MV legen das Mandat mit sofortiger Wirkung nieder.

Die geforderte Vertraulichkeit und die angeordneten Sanktionen verbieten eine ausführliche Begründung dieses Schrittes an dieser Stelle. Der Zentralvorstand verfügt über den vollen Wortlaut der Rücktrittsschreiben.

Die Umstände der Amtseinsetzung der Kommission geben Anlass zu Besorgnis über den Zustand der FMH und deren Führung. Ob die aktuellen Abläufe und Kräfteverhältnisse in

der Assessment-Kommission eine wirkungsvolle Wahrnehmung der ärztlichen Interessen gegenüber den Versicherungen ermöglichen, wird die Zukunft zeigen. Die Verantwortung für sämtliche bisherigen und zukünftigen Entscheide der Assessment-Kommission trägt gemäss Schreiben vom 19. Dezember 2003 der Zentralvorstand.

*Dr. med. J. E. Brandenburg
Dr. med. U. Fischer
Dr. med. B. Meister*

Retrait des membres de la FMH siégeant à la Commission d'évaluation

Les trois membres de la FMH siégeant à la Commission d'évaluation du TARMED AA/AI/AM déposent leur mandat avec effet immédiat.

La confidentialité requise et la menace de sanctions ne nous permettent pas d'expliquer ici en détail les motifs de cette décision. Le Comité central connaît toutefois la teneur exacte de notre lettre de démission.

Les circonstances qui ont entouré l'installation de la Commission dans sa charge donnent à réfléchir sur l'état de la FMH et de sa direction. La question se pose de savoir si le mode de fonctionnement actuel de la Commission d'évalua-

tion et les rapports de force en présence permettront de défendre efficacement les intérêts du corps médical face aux assurances: seul l'avenir le dira. Conformément à la lettre du 19 décembre 2003, la responsabilité des décisions prises jusqu'à ce jour et à prendre à l'avenir par la Commission d'évaluation incombe en dernier recours au Comité central.

*Dr J. E. Brandenburg
Dr U. Fischer
Dr B. Meister*